



Succession d'un frère

Par Visiteur

Bonjour

Je me permets de vous poser une question concernant la succession de mon frère célibataire décédé en novembre. Il a un bien immobilier et une assurance vie qui nous revient car nos parents sont décédés et nous sommes 5 frères et sœurs au total. Nous avons fait appel à un notaire qui s'occupe de la succession mais comme nous n'avons pas le livret de famille de nos parents la banque refuse de débloquer les fonds. Ma question est la suivante comment peut-on se procurer un duplicata du livret de famille sachant que certains d'entre nous sont nés en Tunisie ou mes parents ont vécu jusqu'en 1956 et sont arrivés en France ensuite le notaire nous réclame le livret de famille pour savoir combien d'enfants mes parents ont eu

Nous sommes donc dans une impasse au niveau de la succession

Pouvez-vous nous dire ce que nous pouvons faire pour débloquer cette situation

Merci d'avance pour votre réponse

MR xxxxxxx

Par kang74

Bonjour

Rien, le notaire doit retrouver tous les héritiers éventuels de votre frère, donc tous les enfants de vos parents ensemble ou séparément.

Les livrets de famille prennent pour base des actes comme de naissance, de mariage.

Donc il suffit de demander les actes de chaque enfant à minima que vous connaissez, comme l'acte de mariage et les extraits de naissance de vos parents : il y a des consulats en France.